

Grenoble

Au crédit municipal, le prêt sur gage a toujours ses adeptes

Déposer un bijou ou un objet de valeur en échange de cash immédiat, c'est le principe du prêt sur gage. Une solution qui a ses habitués pour payer un loyer, ses courses ou des dépenses plus importantes...

La salle d'attente est vide ce mardi matin mais ce calme est inhabituel. « On n'a parfois pas assez de places dans la salle d'attente pour accueillir tout le monde. On reçoit une trentaine de personnes en rendez-vous chaque jour. » Carole Hyvert est la responsable de l'agence grenobloise du Crédit municipal de Lyon. Depuis 2008, l'organisme – qui détient le monopole du prêt sur gage en France – a rouvert une agence à Grenoble. Rue de Narvik, la petite équipe de quatre salariés reçoit chaque jour de nouvelles demandes de prêt. « Il y a des profils très différents. Ce sont surtout une majorité de femmes qui viennent, entre 30 et 60 ans. Mais nous avons aussi des étudiants. On a eu aussi beaucoup de retraités il y a quelque temps. »

« Ce ne sont pas seulement des gens en difficulté »

Pour beaucoup, des habitués ou des clients qui ont découvert le prêt sur gage par le bouche-à-oreille. « Les demandes sont en hausse et nous sommes de plus en plus connus parce que même si notre activité est très ancienne, certains nous découvrent encore. Et ce ne



Le Crédit municipal de Lyon a rouvert, en 2008, une agence à Grenoble, rue de Narvik. Le prêt sur gage, dont il a le monopole, reste l'activité principale. Photos Le DL/Albane Pommereau

sont pas seulement des gens en difficulté qui viennent nous voir. C'est surtout une habitude de vie. Ce sont principalement des personnes qui vont préférer le prêt sur gage aux prêts à la consommation ou qui ne veulent ou ne peuvent pas faire appel au système bancaire traditionnel. Parce qu'ici, il suffit d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour obtenir un prêt d'argent, sans condition de ressource », détaille la responsable.

Le principe est simple : les demandeurs peuvent, contre le dépôt d'un objet – des bijoux, sac de luxe, œuvre d'art, bouteilles de vin... ou tout ce qui a cours sur le marché des ventes aux enchères publiques – obtenir une somme correspondant à un pourcentage de la valeur de leur bien. « Pour l'or 18 carats par exemple, nous prêtons à 30 €/gramme. Les gens signent un contrat de six mois, renouvelable. On peut donner jusqu'à 3 000 € en espèces, au-delà par virement. Les sommes peuvent monter très haut, il n'y a pas de maximum. En moyenne, cela tourne autour de 1 000 € par client. Ce qu'ils viennent chercher ici, c'est l'immédiateté de l'argent. Et le fait qu'ici, vous pouvez obtenir des petites sommes ce qui ne serait pas possible auprès des banques. » Des sommes qui dépassent le quotidien ou permettent parfois de plus gros achats : voiture, logement...

Si l'expertise des objets est réalisée par un commissaire-priseur (présent habituellement une fois par semaine), la valeur des bijoux peut être estimée

sur place très rapidement grâce à une machine spéciale. « Certaines personnes ne soupçonneront pas la valeur des biens qu'ils déposent », assure la directrice.

Quatre ventes aux enchères par an

Les clients sont libres de venir chercher leur dépôt quand ils le souhaitent s'ils peuvent rembourser. « Mais certains ne veulent ou ne peuvent pas récupérer leurs objets », précise Carole Hyvert. Dans ces cas-là, ils peuvent demander sa mise en vente aux enchères. Qui peut aussi être décidée par l'agence en l'absence de remboursement ou de réponse des clients. Le produit de la vente servira à rembourser le prêt et les intérêts. Et, s'il y a un bénéfice, il sera reversé à l'ancien propriétaire de l'objet. À Grenoble, quatre ventes aux enchères sont organisées chaque année. À Lyon où le volume d'objets est bien plus important, elles ont lieu tous les quinze jours.

• A.P.

L'info en + ► Des Monts-de-piété au crédit municipal

Les « Monte-di-Pieta » naissent en Italie au XV^e siècle. Les Monts-de-piété apparaissent en France seulement deux siècles plus tard.

L'antenne lyonnaise est créée en 1810 par un décret napoléonien du 23 mai. En 1851, les Monts-de-piété deviennent municipaux et sont institués comme des établissements d'utilité publique. C'est en 1918 qu'ils changent de nom. Rebaptisés Caisses de crédit municipal, elles peuvent recevoir des dépôts du public. En 1955, les Caisses de crédit municipal deviennent des établissements publics d'aide sociale dotés de la personnalité morale et d'une autonomie financière. Leur statut est modernisé en 1992, année où la loi réaffirme également leur monopole sur le prêt sur gage.

Le crédit municipal de Lyon couvre toute la région Aura.



En moyenne, les clients repartent avec un prêt d'environ 1 000 €.